



Association mondiale d'espéranto  
[www.uea.org](http://www.uea.org)



Ligue internationale  
des enseignants d'espéranto  
[www.ilei.info](http://www.ilei.info)

---

## Résolutions de l'UNESCO en faveur de l'espéranto

La Conférence générale de l'UNESCO a adopté à deux reprises, en 1954 puis en 1985, une résolution en faveur de l'espéranto.

<http://esperanto-france.org/UNESCO-resolutions-esperanto>

### **Conférence générale de l'Unesco.**

#### **Huitième session. Montevideo (Uruguay), 1954.**

*Résolution adoptée le 10 décembre 1954, en dix-huitième séance plénière.*

#### **IV.1.4.422 - La Conférence générale,**

Après discussion du rapport du Directeur général sur la pétition internationale en faveur de l'espéranto (8C/PRG/3),

**IV.1.4.4221** - Note les résultats obtenus au moyen de l'espéranto dans les échanges intellectuels internationaux et pour le rapprochement des peuples;

**IV.1.4.4222** - *Constata* que ces résultats correspondent aux buts et idéaux de l'Unesco;

**IV.1.4.4223** - *Note* que plusieurs États membres se sont déclarés prêts à introduire ou à développer l'enseignement de l'espéranto dans leurs écoles primaires, secondaires ou supérieures, et invite ces États membres à tenir le Directeur général informé des résultats obtenus dans ce domaine;

**IV.1.4.4224** - *Autorise* le Directeur général à suivre les expériences concernant l'utilisation de l'espéranto pour l'éducation, la science et la culture et à collaborer à cette fin avec l'Association universelle de l'espéranto dans les domaines intéressant les deux organisations.

ACTES DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE, Huitième session, Montevideo 1954:

<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001145/114586f.pdf>

## **Conférence générale de l'Unesco.**

### **Vingt-troisième session. Sofia (Bulgarie), 1985.**

Résolution adoptée le 8 novembre 1985, en trente-sixième séance plénière.

#### **11.11 - Célébration du centenaire de la création de l'espéranto.**

*La Conférence générale,*

*Considérant* qu'à sa session de 1954, tenue à Montevideo, elle avait, par sa résolution IV.1.4.422-4224, pris note des résultats obtenus au moyen de cette langue internationale qu'est l'espéranto sur le plan des échanges intellectuels internationaux et de la compréhension mutuelle entre les peuples du monde, et reconnu qu'ils allaient dans le sens des objectifs et des idéaux de l'Unesco,

*Rappelant* que l'espéranto a depuis lors beaucoup progressé en tant qu'instrument de la compréhension mutuelle entre peuples et cultures de pays différents, en pénétrant dans la plupart des régions du monde et la plupart des activités humaines,

*Reconnaissant* les grandes possibilités qu'offre l'espéranto pour la compréhension internationale et la communication entre peuples de différentes nationalités,

*Notant* la très importante contribution du mouvement espérantiste, et en particulier de l'Association universelle d'espéranto, à la diffusion d'informations sur les activités de l'Unesco, ainsi que sa participation à ces activités,

*Tenant compte* du fait qu'en 1987 sera célébré le centenaire de la création de l'espéranto,

**1.** *Présente ses félicitations* au mouvement espérantiste à l'occasion de son centième anniversaire;

**2.** *Prie* le Directeur général de continuer à suivre avec attention le développement de l'espéranto comme moyen d'améliorer la compréhension entre nations et cultures différentes;

**3.** *Invite* les États membres à marquer le centenaire de l'espéranto par des dispositions appropriées, déclarations, émissions spéciales de timbres-poste et autres, et à promouvoir l'introduction d'un programme d'études sur le problème des langues et sur l'espéranto dans leurs écoles et leurs établissements d'enseignement supérieur;

**4.** *Recommande* aux organisations internationales non gouvernementales de s'associer à la célébration du centenaire de l'espéranto et d'étudier la possibilité d'utiliser l'espéranto comme moyen de diffuser parmi leurs membres toutes sortes d'informations, y compris sur les activités de l'Unesco.

*Actes de la Conférence générale, Vingt-troisième session, Sofia, 8 octobre-9 novembre 1985:*

<http://unesdoc.unesco.org/images/0006/000684/068427f.pdf>

[www.linguistic-rights.org/fr](http://www.linguistic-rights.org/fr) | [www.lernu.net](http://www.lernu.net) | [www.esperanto.net](http://www.esperanto.net)